

Horaires des 3 écoles

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Jean-Noël Proust	8h50-11h50 13h20-16h20	8h50-11h 50 13h20-16h20	8h50-11 h50 13h20-16h20	8h50-11h50 13h20-16h20
Marguerite et Louis Pinson	8h50-12h20 13h50 -16h20	8h50-12h20 13h50 -16h20	8h50-12h20 13h50-16h20	8h50-12h20 13h50-16h20
Vincent Gérard	8h40-12h00 13h30-16h10	8h40-12h00 13h30-16h10	8h40-12h00 13h30-16h10	8h40-12h00 13h30-16h10

Restauration**1) Inscriptions**

Une fiche est à retirer et à retourner avant le **30 juin** auprès de la mairie de Coteaux-sur-Loire ou en allant sur le site internet de Coteaux-sur-Loire (rubrique Enfance et Jeunesse, restaurants scolaires, PDF modifiable à compléter). Fournir l'attestation CAF ou MSA où apparaît le montant du quotient pour calculer le prix du repas. Si le prélèvement automatique n'a pas déjà été mis en place l'année dernière, complétez le règlement intérieur et le mandat SEPA (formulaire sur le site de Coteaux-sur-Loire, rubrique « enfance et jeunesse, restaurants scolaires ») ainsi qu'un RIB.

2) Annulations

Toute modification (inscription supplémentaire ou absence) doit être signifiée **le plus tôt possible** à la mairie de Coteaux-sur-Loire de préférence à l'adresse mail cantine@coteaux-sur-loire.fr, ou à défaut **par téléphone**

(02 46 46 97 11) et, **en tout état de cause impérativement au plus tard :**

- la veille avant 9h30
- le vendredi avant 9h30 pour une absence le lundi
- la veille d'un jour férié avant 9h30 pour une absence le lendemain d'un jour férié.

En précisant:

- nom et prénom de votre enfant
- sa classe
- la ou les dates d'absence ou d'inscription occasionnelle.

 **Les mots dans les cahiers de liaison école ne seront en aucun cas pris en compte.**

3) Menus :

Consultables sur le site internet de Coteaux-sur-Loire, rubrique « Enfance et Jeunesse, restaurants scolaires » et dans les panneaux d'affichage des écoles.

4) Coût et paiement des repas :

- ✓ Prix des repas en fonction du quotient familial CAF ou MSA
- ✓ Modalités de paiement :

- Par prélèvement automatique (modalité de paiement à privilégier). Pour utiliser ce mode de paiement, complétez les formulaires de mandat de prélèvement SEPA et le règlement financier, en y joignant un RIB (site de Coteaux-sur-Loire, rubrique Enfance et Jeunesse, restaurants scolaires)
- Au centre d'encaissement des finances publiques de Rennes
- Par le site sécurisé du trésor public PayFip (informations sur l'avis des sommes à payer)
- Par paiement de proximité chez votre buraliste (impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)

Transports scolaires Ingrandes de Touraine, Saint Michel sur Loire, Saint Patrice

1) Inscription

La Région, en charge des transports scolaires, accorde la gratuité pour les familles, à l'exception des frais d'inscription de 25 € par enfant, plafonnés à 50 € par famille, quel que soit le nombre d'enfants.

Les parents devront impérativement inscrire leur(s) enfant(s) dans les délais fixés.

Renseignements sur le site : www.remi-centrevalde Loire.fr

La carte attribuée les années précédentes reste valable plusieurs années mais l'inscription doit être impérativement renouvelée chaque année.

Toute inscription hors délai, sauf déménagement tardif ou élèves arrivant en cours d'année scolaire, entraînera l'application d'une pénalité de 12 € par enfant.

La même pénalité sera appliquée en cas de perte nécessitant le remplacement de la carte.

Pour rappel, le trajet aller et le trajet retour devront être identiques. Il n'est pas possible de faire varier les trajets d'un jour à l'autre pour tenir compte de contraintes professionnelles ou de convenances personnelles.

Pièces à fournir pour l'inscription papier pour le bus :

- Une photo d'identité non scannée 3,5x4.5 cm en y inscrivant obligatoirement le nom de l'élève
- Une enveloppe 11x22 cm à l'adresse de la famille affranchie au tarif en vigueur.
- Une copie du jugement de garde alternée justifiant éventuellement la demande de trajets différents.

2) Fraties scolarisées dans différentes écoles de Coteaux-sur-Loire

Si un ou plusieurs de vos enfants prennent le car et que, dans l'attente de l'arrivée des cars, vous rencontrez des difficultés pour récupérer l'enfant scolarisé dans votre commune de résidence à la fin des horaires de classe, veuillez remplir le formulaire correspondant (site de Coteaux-sur-Loire, rubrique « enfance et jeunesse, scolarité »).

Ce service est réservé exclusivement aux familles dont les enfants sont scolarisés dans différentes écoles de Coteaux-sur-Loire et prennent les transports scolaires.

Trajet aller Ingrandes /St Michel (1^{er} car)

Aller	Lundi à vendredi
Ingrandes	8h25
St Patrice	8h33
St Michel	8h45

Trajet retour St Michel /Ingrandes (1^{er} car)

Retour	Lundi à vendredi
St Michel	16h26
St Patrice	16h40
Ingrandes	16h45

**Trajet aller St Michel /Ingrandes (2^{ème} car)**

Aller	Lundi à vendredi
Cartelézère	8h00
Pont Boutard	8h05
St Michel Bourg	8h20
St Patrice	8h33
Ingrandes	8h41

Trajet retour Ingrandes/St Michel (2^{ème} car)

Retour	Lundi à vendredi
Ingrandes	16h27
St Patrice	16h40
St Michel Bourg	16h55
Pont Boutard	17h00
Cartelézère	17h07

(Des ajustements seront peut-être effectués par la Région dans les semaines qui suivent la rentrée en fonction des constats qui seront faits sur les temps effectifs de trajet)

- Cars Grosbois pour le service NO1-12 (Cartelézère / Pont Boutard)
- Cars Millet et Archambault pour les services SO1- et SO3-3 (Départ Ingrandes)